

Activités et mosquées pendant le mois de Ramadan

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Zürich, le 19 Avril 2020

Chères sœurs, chers frères
Assalamou alaykum oua Rahmatoullahi oua Barakatouhou

Ce communiqué a été préparé en coopération avec les fédérations énumérées ci-dessous et a été examiné et approuvé par la Commission des Imams de la FOIS.

Le Conseil fédéral a communiqué sur les mesures de lutte contre les coronavirus. Dans les notes explicatives de l'ordonnance 2 sur les mesures de lutte contre les coronavirus (ordonnance COVID-19), version du 17 avril 2020, il est notamment précisé:

*„Les **rassemblements** dans les églises, les **mosquées**, les synagogues et les réunions d'autres communautés religieuses **ne sont pas autorisés.**“*

Cette ordonnance a plusieurs implications pour notre pratique religieuse pendant le mois du Ramadan, dont le **premier jour de jeûne est le 24 avril 2020 selon les calculs.**

Nous voudrions souligner et rappeler une fois de plus que la protection de l'être humain dans sa globalité et donc aussi de sa santé est de première importance. Compte tenu de cette situation, nous vous faisons les recommandations suivantes.

Prière de Tarāwīh

صلاة التراويح

Le nouveau coronavirus se transmet principalement par contact rapproché et prolongé. Pour cette raison, le règlement fédéral promulgué pour les rassemblements des communautés religieuses a été interdit. Par conséquent, il ne sera pas possible d'effectuer les prières de la Tarawih dans les mosquées.

Recommandation:

Prenez l'habitude cette année à effectuer les prières de Tarawih dans le cercle de votre famille. La prière de la Tarawih a été faite par plusieurs Sahabas à l'époque des compagnons de l'envoyé Muhammad (BSDL) à leur domicile.

Prière du vendredi

صلاة الجمعة

Pour des raisons similaires Tarawih, les prières du vendredi ne peuvent toujours pas être effectuées dans les mosquées.

Recommandation:

Faites à la place la prière de midi et faites de nombreuses invocations à cette occasion. Nous tenons également à souligner que les rassemblements auto-organisés pour accomplir les prières en privé ou dans des salles pour effectuer la prière du vendredi (ğumu'a) - n'ont aucun fondement dans l'enseignement islamique. Nous demandons en particulier aux imams de rappeler plus souvent que ces actions ne sont pas conformes à l'enseignement islamique.

Enseignement des enfants et des adultes

L'enseignement dans les mosquées reste interdit. Les écoles publiques resteront également fermées pour le moment jusqu'au 11 mai 2020 et le Conseil fédéral communiquera le 29 avril 2020 s'il y aura des changements à ce sujet.

Recommandation:

Les fédérations sont d'accord sur le fait que jusqu'au 8 juin 2020, l'enseignement ne doit se faire qu'en ligne. La raison principale en est que les personnes qui visitent les mosquées viennent de différents lieux. De tels rassemblements augmentent le risque de propagation de ce virus. Le Conseil fédéral communiquera à nouveau à ce sujet le 27 mai 2020.

Nous conseillons aux parents d'encourager leurs enfants durant ce mois béni d'utiliser le temps disponible pour une sensibilisation complémentaire à la connaissance religieuse et à la lecture du Coran.

Iftar – Rupture du jeûne

L'iftar/la rupture du jeûne en collectivité ne peut pas être organisé dans les mosquées ou les locaux des associations. Il doit se dérouler dans le cercle restreint avec la famille proche dans votre propre foyer.

Recommandation:

Faites don de votre iftar. Contactez votre imam et votre mosquée et demandez où et sous quelle forme vous pouvez faire un tel don.

Prière de l'Aïd/ Bayram صلاة عيد الفطر

Sachant que les prières de l'Aïd/Bayram auront toujours un nombre très élevé de participants et que le règlement sur les assemblées s'appliquera encore à ce moment-là, il ne sera pas possible de les réaliser dans une mosquée.

Recommandation:

Nous recommandons à l'imam de contacter les membres de son centre par appel vidéo (Skype, zoom ou autre) le jour de l'Aïd. Dans un message avant ce jour, les imams devraient de plus souligner que les prières auto-organisées doivent être évitées dans tous les cas, car cela n'est pas conforme à la pratique du Messenger Muhammad (BSDL) et cela n'a aucun ancrage dans l'enseignement islamique.

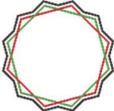
Funérailles

Les règles relatives aux funérailles familiales viennent d'être légèrement assouplies.

Recommandation:

Contactez l'imam de votre mosquée, votre fédération ou directement le service des pompes funèbres de votre région.

Avec le soutien des fédérations suivantes:

 <p>DAIGS Dachverband der Albanisch-Islamischen Gemeinschaften in der Schweiz</p>	 <p><i>Dachverband islamischer Gemeinden der Ostschweiz und des F. Liechtenstein</i></p>
 <p><i>Türkisch islamische Stiftung Schweiz</i></p>	 <p><i>Islamische Gemeinschaft der Bosniaken</i></p>
 <p><i>Ligue des Musulmans de Suisse Liga der Muslime der Schweiz Lega dei Musulmani della Svizzera</i></p> <p><i>Ligue des Musulmans de Suisse</i></p>	<p>SIG Schweizerische Islamische Gemeinschaft</p> <p><i>Schweizerische Islamische Glaubensgemeinschaft</i></p>
<p>UNOM</p> <p><i>Union Neuchateloise des Organisations Musulmanes</i></p>	 <p><i>Union des organisations musulmanes de Genève</i></p>
 <p><i>Union des Associations Musulmanes de Fribourg</i></p>	<p>UVAM</p> <p><i>Union Vaudoise des Associations Musulmans</i></p>
<p>vam </p> <p><i>Verband Aargauer Muslime</i></p>	<p>VIOZ  Vereinigung der Islamischen Organisationen in Zürich</p> <p><i>Vereinigung der Islamischen Organisationen in Zürich</i></p>
 <p>YSMN</p> <p><i>Réseau des Jeunes Musulmans Suisses</i></p>	<p>BMIC </p> <p><i>Basler Muslim Kommission</i></p>

Nous vous souhaitons, à vous et à vos familles, un mois de Ramadan béni.
Ramadan karīm!